

BULLETIN MUNICIPAL N° 17

L

**LE MOT DU
MAIRE**



Après deux années difficiles avec le COVID 19, nous avons pu reprendre une vie normale. De leur côté, les associations du village se sont mobilisées pour vous faire passer des moments de convivialité et ce, malgré la canicule qui s'est installée tout l'été sur l'ensemble de la France.

Conséquence de ce réchauffement climatique : une baisse des débits de nos sources et du forage.

Respectons bien tous, les consignes données par le SIAEP Lugarde Marchastel afin d'avoir toujours de l'eau au robinet.

DECEMBRE 2022

SÉANCE DU 8 MAI 2021

Demande d'emprunt : Dans le cadre des diverses opérations d'investissement 2021 / 2022 (voirie, assainissement), il conviendrait de procéder à un prêt à taux fixe trimestriel de 150 000 €. Deux simulations sont présentées : une avec échéances constantes et une à capital constant.

Les conditions sont les suivantes :

- Taux fixe : 0,44 %
- Durée : 10 ans
- Fréquence : 4 trimestres
- Mise à disposition : 01/06/2021
- 1ère échéance : 01/06/2022
- Nombre d'échéances : 40
- Somme des intérêts : 3 382,50 €
- Frais de dossier : 150,00 €
- Capital remboursé / trimestre : 3 750,00 €

CAPITAL CONSTANT VALIDÉ

Déclassement d'une partie de voie communale sise au Meynial :

- VOUTE : Vu les délibérations en date du 24 février 2018 et du 20 septembre 2019,

Vu l'arrêté municipal du 2 avril 2021 soumettant à l'enquête préalable le dossier de déclassement dans la voirie communale,

Vu le registre d'enquête clos le 3 mai 2021 ne comportant aucune observation contraire à ce sujet,

Vu l'avis favorable de Monsieur le Commissaire enquêteur,

CONSIDERANT que la partie de voie communale sise au Meynial n'est qu'à l'usage du demandeur

CONSIDERANT l'absence de toute réclamation à ce sujet.



AVIS FAVORABLE AU DECLASSEMENT

- DOUCET : Vu l'avis favorable de Monsieur le Commissaire enquêteur,

CONSIDERANT que la partie de voie communale sise au Meynial n'est qu'à l'usage du demandeur

CONSIDERANT l'absence de toute réclamation à ce sujet



AVIS FAVORABLE AU DECLASSEMENT

SÉANCE DU 28 JUIN 2021

Plan de relance numérique – Continuité pédagogique : convention de financement :

Un projet d'acquisition et d'installation de nouveaux équipements informatiques est prévu cet été au sein du RPI Lugarde-Marchastel-Saint Amandin.

Les différents devis retenus (CALIPAGE & SED Editions) se montent à un total général de 6 837,90 € TTC. La demande de subvention qui a été déposée auprès du Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports s'élève à 4 763,73 €.

En vue du versement de celle-ci, il convient de signer une convention de financement auprès dudit Ministère.

PROPOSITION VALIDÉE

SÉANCE DU 13 AOÛT 2021

Revalorisation de la rémunération de la cantinière / agent polyvalent :

Vu la délibération en date du 2 octobre 2020 portant création de l'emploi permanent de cantinière/ agent polyvalent contractuelle (recrutement initial sur la base de l'article 3-3-1° – absence de cadre d'emplois - de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) pour une durée de 27 heures hebdomadaires et fixant la rémunération à l'indice brut 347 ;

Considérant l'évolution des fonctions justifiant la revalorisation de la rémunération de l'intéressée :

* La rémunération de l'emploi permanent de cantinière / agent polyvalent contractuelle est calculée par référence à l'indice brut 499 (indice majoré 430) à compter du 01/09/2021.

PROPOSITION VALIDÉE

Réhabilitation du système d'assainissement collectif du bourg :

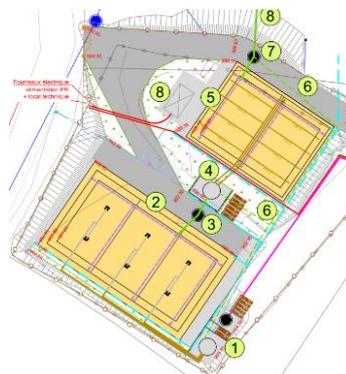
- choix de l'option & demande de subventions : Dans le cadre de la phase travaux de la réhabilitation du système d'assainissement collectif de la commune, l'entreprise ACDEAU, propose trois types d'opération :

- Option 1 : Réseau principal entièrement gravitaire et poste de relevage en entrée de station d'épuration pour un montant de 241 374,65 € HT

- Option 2 : Réseau principal entièrement gravitaire et poste de refoulement dans le pré après le viaduc montant un montant de 195 376,94 € HT

- Option 3 : Conservation du fonctionnement actuel et poste de relevage en entrée de station d'épuration pour un montant de 164 933,90 € HT

* **CHOIX de l'option n° 2 pour la construction de la station d'épuration pour un montant de 195 376,94 € HT**



- **Marché subséquent n° 2 - demande de subvention à l'Agence de l'Eau** : Le coût de l'opération s'élève à 381 299,10 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

- Agence de l'Eau (65 %) : 244 031,82 €
- DETR (15 %) : 54 335,42 €
- Autofinancement : 82 931,86 €

Soit un total de 381 299,10 € HT

PLAN DE FINANCEMENT VALIDÉ

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2021

SIG "atlas.cantal.fr" : signature de la convention : Dans le cadre du programme CyberCantal, le Conseil départemental du Cantal a souhaité mettre à la disposition des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes du département, un Système d'Information Géographique (SIG) performant, exploitable par internet. Il s'agit d'un outil de consultation, de gestion et d'exploitation de données géographiques.

Ces bases de données sont mises à la disposition des collectivités gratuitement afin qu'elles puissent disposer d'un outil pour mieux connaître leur territoire, son évolution et les aider à la décision.

Dans ce contexte, une convention définissant les modalités de mise à disposition doit être conclue avec chaque bénéficiaire.



PROPOSITION VALIDÉE

Fonds de concours « Patrimoine » : demande de subvention : Dans le cadre du développement touristique de la commune, un projet d'implantation d'informations touristiques par le biais de panneaux bois et de tables d'orientation est exposé. Mais également de tables de pique-nique situés sur des sites panoramiques. L'ensemble de l'opération s'élèverait à 10 248,61 € HT. Deux devis sont présentés :

- PIC BOIS (panneaux et tables d'orientation) : 8 004,61 €
- COMAT & VALCO (tables de pique-nique) : 2 244,00 €

Soit un total de 10 248,61 € HT

Au titre du "Fonds de concours Patrimoine", un dossier de subvention sera déposé auprès de la Communauté de Communes du Pays Gentiane selon un plan de financement suivant :

- Fonds Concours Patrimoine (50 %) : 5 124,30 €
- Autofinancement : 5 124,30 €

L'implantation de ces supports auront lieu au printemps 2022.

PLAN DE FINANCEMENT VALIDÉ

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2021

Assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif - signature de la convention : Les conventions d'assistance technique qui ont été signées arrivent à échéance fin 2021. Afin de pouvoir continuer à bénéficier de cette assistance, il est nécessaire de signer une nouvelle convention pour la période 2022-2024 entre le Département et la Commune de Lugarde, éligible à l'assistance technique.

SÉANCE DU 11 FEVRIER 2022

Réhabilitation du système d'assainissement collectif du bourg - consultation achevée : La consultation des entreprises s'est déroulée du 01/12/2021 au 17/01/2022. S'agissant d'un marché à procédure adaptée, le dossier de consultation a été mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation « <https://www.achatpublic.com> ».

Il ressort que l'offre la mieux disante est celle de l'entreprise MARQUET dont le montant s'élève à 331 135,86 € HT.

De la même manière, une consultation pour la réalisation des contrôles des travaux de réseaux avant réception a été lancée. Il ressort que l'offre la mieux disante est celle de la société MACHEIX pour un montant de 11 605,00 € HT.

MARCHÉ SIGNÉ AVEC L'ENT. MARQUET ET LA SOCIETE MACHEIX

Reprise de concessions en état d'abandon :

Considérant les concessions qui ont plus de trente ans d'existence et qui sont bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles sont, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière, il a été décidé de reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus-indiquées en état d'abandon.

Demande de subvention du Collège G. Pompidou de Condat :

Dans le cadre des prochains championnats de France UNSS de Raid Multi-activités qui aura lieu sur l'île de La Réunion, le Collège Georges Pompidou de Condat sollicite une subvention exceptionnelle. Labellisé Génération 2024, le Collège de Condat a obtenu le titre de champion académique de Raid.

Une enfant de la commune de Lugarde faisant effectivement partie de ces jeunes sportifs et, en outre, un certain nombre d'autres y étant scolarisés, il est proposé le versement une subvention exceptionnelle de 150 € au collège.

PROPOSITION VALIDÉE

Convention de disponibilité des Sapeurs-Pompiers Volontaires : Monsieur Stéphane CHASSAGNE étant Sapeur-Pompier Volontaire au Centre de Secours d'Ydes, il conviendrait de signer une convention de disponibilité avec le SDIS 15 du Cantal qui règlemente l'activité de SPV et notamment la disponibilité pour missions opérationnelles et pour les actions de formations.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et modifiable d'un commun accord.

VALIDÉ

Fixation tarifs Assainissement 2022 : Afin de pouvoir bénéficier de subventions de la part de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, il convient de procéder à une nouvelle augmentation des tarifs assainissement afin de respecter les 1,65 €/m³ [montant 2022 contre 1,50 €/m³ en 2021] nécessaires à cette obtention et ce, à partir du 1er janvier 2022 :

- Part fixe à 40 €
- de 0 à 10 m³ : 2,15 € le m³
- de 10 à 20 m³ : 1,90 € le m³
- de 20 à 30 m³ : 1,60 € le m³
- > de 30 m³ : 0,80 € le m³

PROPOSITION VALIDÉE

Réfection des voies communales de La Griffoul et de Laurie : Dans le cadre de la réfection des voies communales de La Griffoul et Laurie, une subvention de 20 000 € au titre du Fonds Cantal Solidaire 2019-2021 nous avait été attribuée pour une dépense éligible de 101 029 € HT. Le montant définitif des travaux s'élève à 99 978,00 € HT.

Afin de percevoir cette subvention, il convient de rappeler le plan de financement définitif :

- DETR : 24 932,00 €
- FCS 2019-2021 : 19 795,00 €
- Autofinancement : 55 251,00 €

TOTAL : 99 978,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT VALIDÉ

SÉANCE DU 15 AVRIL 2022

Vote du budget primitif 2022 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 448 762,02 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 560 235,00 €

BP ADOPTÉ

Vote des taux d'imposition 2022 :

- Taxe sur le foncier bâti : 42,40 % soit un produit fiscal de 73 055 €

- Taxe sur le foncier non bâti : 66,24 % soit un produit fiscal de 23 581 €

Le montant total des impositions sera de 96 636 €

TAUX D'IMPOSITION ADOPTÉ

SÉANCE DU 10 JUIN 2022

Augmentation du tarif du gîte d'étape : La location du gîte d'étape n'ayant pas fait l'objet d'augmentation depuis plusieurs années, il conviendrait de fixer un nouveau tarif.

Il est proposé d'appliquer le tarif suivant : 9,00 € au lieu de 8,00 € (hors taxe de séjour gérée par la Communauté de Communes du Pays Gentiane) à compter du 1er juillet 2022.



AUGMENTATION VALIDÉE

Demande de subvention pour un voyage

scolaire : Dans le cadre du séjour scolaire prévu du 13 au 17 juin 2022, Mme Biehler, présidente de l'association des parents d'élèves, sollicite une subvention exceptionnelle. Elle rappelle que cela permettrait de limiter la participation demandée aux familles dans une période difficile pour certaines.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte de verser une subvention exceptionnelle de 150 € par enfant - soit la somme totale de 1 155,00 € - qui sera versée à l'Association des Parents d'Elèves qui s'engage à reverser le restant à charge aux familles.

PROPOSITION VALIDÉE



INFORMATIONS DIVERSES

✚ **Le Concours de Fleurissement** a été reconduit pour 2022 ; les prix ont été remis à l'occasion de la cérémonie du 11 Novembre.

Les gagnants sont :

1^{er} prix : Jean POMMIER

2^{ème} prix : Jean-Claude GRUET

3^{ème} prix : M. et Mme Philippe BOYER

Petite mise au point : les fleurs de la commune ont été arrosées par l'eau des bacs.

✚ **Employé communal** : Suite à la démission de Stéphane Chassagne et après recrutement réglementaire (déclaration offre de candidature sur Emploi-Territorial), la candidature de Richard Morin a été retenue. Nous lui souhaitons la bienvenue et sommes d'ores et déjà satisfait du travail effectué depuis 1,5 mois.

Autre petite mise au point : aucune autre candidature ne nous est parvenue.

✚ **Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie** :

- Lundi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
- Mardi de 8 h 30 à 12 h 00
- Jeudi de 8 h 30 à 12 h 00

✚ **Travaux divers** : L'Entreprise Marquet a procédé à la réfection de la route de La Gandille.

✚ **Encadrement des containers** : Les travaux ont été retardés pour cause de rupture de stock des matériaux commandés mais nous allons poursuivre le reste à faire.

✚ **Assainissement collectif du bourg** : La 2^{ème} tranche de travaux a été effectuée par l'Ent. Marquet (communal et particuliers [nous sommes en attente de la facture]) et la nouvelle station d'épuration doit être installée courant 2023 ; les subventions ont été demandées.

Une 4^{ème} tranche de travaux est prévue pour mise aux normes Rue des Ecoles, Montée des Bacs et Lugarde Haut. Celle-ci ne se fera qu'en 2024 / 2025.

✚ **Cimetière** : Les concessions abandonnées ont fait l'objet d'une reprise par les Pompes Funèbres Seronde de Condat. Un ossuaire a été créé et nous avons gardé une belle stèle et une plaque sera apposée avec les noms des personnes « reprises ».



✚ **Travaux accomplis :**

Mise en place des panneaux d'information touristique : gare, école, gîte, église, Suc du Chien, Montée des Bacs. Reste à venir les tables d'orientation qui ne devraient plus tarder. Les touristes ont apprécié. Merci à tous les participants !



Une fresque nous a été proposée par la CCPG sur le mur de la Poste. Elle a été faite par des artistes mexicains qui ont mis un peu de couleurs dans notre village...



... ainsi que deux photos du photographe Christian Malon avec texte de Marie-Hélène Lafond qui nous ont été prêtées pour l'été.

Les trois fenêtres en PVC du gîte ont été changées ainsi que les volets de l'Agence Postale.

Après les chaises, nous avons investi dans 20 tables pliantes / 6 personnes pour la salle des fêtes. Les anciennes étant très lourdes à manipuler, elles ont été remises au garage communal ; elles pourront toujours resservir, si besoin.

En vue de la réduction de la consommation d'électricité, nous avons pris la décision de couper l'éclairage public de la commune de 22 h 00 à 6 h 00. En outre, dans le bâtiment de la mairie, nous respectons les 19°.

✚ Consignes de La Poste aux propriétaires de chiens : Votre facteur est précieux, protégez-le !

En 2021, 165 facteurs ont été mordus par des chiens en Auvergne-Rhône-Alpes. La gravité de ces agressions s'est traduite par 709 jours d'ITT. Au-delà des blessures physiques infligées par le chien, les facteurs et factrices mordus sont fragilisés et repartent en distribution anxieux de se retrouver, à nouveau, face à un chien.

Les agressions sont imputables à des chiens réputés « gentils qui n'avaient jamais mordu auparavant ». Tout propriétaire de chien(s) est donc concerné par ce risque qui engage sa responsabilité pénale.

Pour permettre la distribution de votre courrier tout en protégeant votre facteur, la Direction Exécutive Auvergne-Rhône-Alpes de La Poste vous remercie de vérifier que :

- votre boîte aux lettres est positionnée et accessible depuis l'extérieur de votre propriété (sans que le facteur ait à passer sa main par-dessus un portail ou à travers une grille) ;
- votre sonnette fonctionne et soit installée à l'extérieur de la propriété ;
- soit apposer (sur la base du volontariat) un sticker fourni par La Poste informant le facteur ou son remplaçant de la présence d'un chien.

Quelle que soit la taille de votre animal ou son caractère, merci de veiller à ce qu'aucun contact ne soit possible entre lui et le facteur.

✚ Plantations : Si vous avez besoin de paillage pour vos plantations, n'hésitez pas à demander à Richard qui vous en fournira.

✚ Dépôt de pains : depuis le 1^{er} août dernier, Marie-Pierre Brager a accepté de faire un dépôt de pain dans son bar à la plus grande satisfaction de la commune. Le boulanger d'Apchon lui dépose le pain le samedi vers midi sur commande.

✚ Réseau social : La municipalité s'est dotée d'un nouveau système de communication immédiat : ILLIWAP.



Il suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre smartphone ou Iphone. A ce jour, nous avons 132 abonnés.

Cette application permet à la mairie d'informer la population à l'instant T de tout évènement quel qu'il soit ; un signal sonore sur votre téléphone portable vous signale alors une information reçue.

Mais elle permet également aux usagers de procéder à tout signalement qu'il souhaiterait faire remonter à la mairie.

✚ Eau potable : Pour tout problème d'eau, il convient de contacter directement :

- Le secrétariat de mairie de Marchastel (siège du SIAEP Lugarde-Marchastel) aux horaires d'ouverture : mardi et jeudi de 13 h 30 à 14 h 00.

- Nicolas SERRE : 07 57 54 14 11

- Baptiste EMORINE : 06 78 89 84 70

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2023



**Prenez soin de vous,
protégez-vous !**

**A bientôt pour le prochain numéro
2023**

Site Internet : www.lugarde.fr